

CIRCUIT PROVINCIAL JUNIOR

Saison 2009-2010

CODE D'ÉTHIQUE ENTRAÎNEUR

Les entraîneurs qui participent au Circuit provincial junior représentent leur club respectif. Par respect pour chaque club et pour l'image du Circuit, tous les entraîneurs devront faire preuve d'un comportement exemplaire et ce avant, pendant et après chacune des courses.

Ainsi, tous et toutes devront être polis et respectueux envers les officiels de course, envers les dirigeants et employés des stations visitées, des restaurants, bars, maisons d'hébergement et autres services utilisés ainsi qu'envers la clientèle de ces établissements.

En tout temps, les entraîneurs devront respecter les installations, les équipements qui sont mis à leur disposition de même que les règles régissant leur utilisation. Aucune tolérance ne sera faite en cas d'usage de drogue. Des sanctions seront également appliquées, dans le cas où un entraîneur permettrait à un athlète mineur d'être présent dans un établissement réservé aux 18 ans et plus ou lui permettrait de consommer des boissons alcoolisées.

Ce règlement et les sanctions afférentes s'appliquent aussi bien pendant le déroulement des courses que pendant les déplacements et séjours (ex. : attitude et comportement dans les transports, hôtels, restaurants, stations de ski et autres)."

Sanction

Les sanctions suivantes selon la gravité de la faute peuvent être appliquées :

- Rejet de l'entraîneur du Circuit pour la fin de semaine de course.
- Rejet de l'entraîneur du Circuit pour le reste de la saison.
- Rejet de l'entraîneur à vie du Circuit.

Note : *Les avis de manquement à ce règlement devront être acheminés au responsable SQA du Circuit) et à l'entraîneur chef du club en question. La mise en application de ce code d'éthique est sous la responsabilité de chaque club. SQA vous propose cette version à titre informel. La sanction pourra être appliquée pendant l'épreuve en cours ou, s'il y a lieu, à l'épreuve suivante.*

JE, SOUSSIGNÉ(E), _____ (nom en lettres moulées) CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET S'ENGAGE À RESPECTER LE CODE D'ÉTHIQUE DU CIRCUIT PROVINCIAL JUNIOR.

CLUB

ATHLÈTE (signature)

DATE